

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 8 novembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*départ après la question n°23 ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice*), ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°32*), ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question n°7*), MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène (*ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle*), MM. FRELASTRE Jean-Michel (*ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), MASSE Roger (*ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie*) et MILLION-ROUSSEAU Daniel.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n° 2019/203

### **OBJET : SENTIER DU CHAMBEYRON - RÉALISATION DE TRAVAUX DE REVEGETALISATION - CANDIDATURE APPEL A PROJET FONDATION DU PATRIMOINE**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDÉRANT** que les sites Natura 2000 sont animés par la CCVUSP depuis Mars 2017, et qu'ils constituent un élément fort du patrimoine naturel de la Vallée,

**CONSIDÉRANT** la mission d'entretien des sentiers dans le cadre de la compétence Activités de Pleine Nature,

**VUE** la dégradation du sentier qui mène au refuge du Chambeyron en raison de la « coupe » des lacets par les randonneurs et les VTTistes,

**VUE** l'importante fréquentation de cet itinéraire phare de la Haute Ubaye,

**CONSIDÉRANT** le risque d'aggravation lié à l'érosion, et la nécessité de restauration de ce sentier,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser les travaux détaillés en annexe,

**CONSIDÉRANT** que le coût de ces travaux, estimé à **30 777.60 € HT**, peut faire l'objet d'un financement de la part de la Fondation du Patrimoine dans le cadre de l'Appel à Projets Patrimoine naturel,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le plan de financement qui pourrait s'établir comme suit :
  - Dépenses ..... **30 777,60 € HT**
  - Recettes ..... **30 777.60 € HT**
    - o Subvention Fondation du Patrimoine ..... 23 177,60 €
    - o Autofinancement CCVUSP..... 7 600,00 €
- **AUTORISE** la Présidente à constituer un dossier de candidature pour cet Appel à Projet,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents afférents à ce projet,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal dès lors que les financements auront été obtenus.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,  
Mme Sophie Vaginay.